

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 20 et 21 octobre 2014**

**2014 V 220** Vœu relatif au développement de l'affichage associatif de libre expression.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le vœu présenté par M<sup>me</sup> Danielle SIMONNET, pour le développement de l'affichage de libre expression ;

Vu l'article L.581-13 du Code de l'environnement énonçant les conditions de mise en place par les municipalités d'emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif ;

Considérant que le parc de panneaux non vitrés réservés par la Ville de Paris à l'affichage libre et d'opinion est de 145 m<sup>2</sup> (soit 145 panneaux de 1 m<sup>2</sup>) ;

Considérant que le parc de panneaux sous vitrine, réservé par la Ville de Paris à l'affichage associatif, est de 535 m<sup>2</sup> (soit 245 panneaux de 2 m<sup>2</sup> et 45 panneaux de 1 m<sup>2</sup>) ;

Considérant l'action volontariste initiée par la municipalité visant à favoriser l'expression et la participation citoyenne et le développement de la vie associative parisienne ;

Considérant l'action initiée par la municipalité depuis 2014 visant à doter la Ville d'un nouvel outil de participation citoyenne, le budget participatif ;

Considérant que les espaces d'affichage de libre expression sont des éléments majeurs de la vie démocratique et citoyenne locale et concourent à l'expression des citoyens ;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Pauline VERON au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- un état des lieux de l’affichage associatif et de libre expression soit réalisé, en lien avec les mairies d’arrondissement, afin d’établir une cartographie précise de l’affichage de libre expression à Paris,
- une étude comparative de l’affichage associatif et de libre expression dans d’autres grandes villes françaises soit réalisée afin de recenser les solutions possibles pour développer l’affichage de libre expression,
- des solutions soient proposées pour développer l’affichage associatif et de libre expression, en évaluant l’impact environnemental et les coûts d’investissement et de gestion, afin d’élaborer les meilleurs dispositifs et leur calendrier de mise en place,
- des expérimentations soient d’ores et déjà conduites pour développer l’affichage de libre expression sur les nouveaux lieux de participation citoyenne, comme les kiosques citoyens qui seront prochainement implantés dans plusieurs arrondissements, et au sein des Maisons des associations.